



Un inventaire du patrimoine dans ma commune, qu'est-ce que c'est? ...



L'Inventaire général du patrimoine culturel, service de la Région Hauts-de-France, réalise actuellement un inventaire du patrimoine de votre commune. Cet inventaire a pour objectifs de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine architectural et mobilier. Produire aujourd'hui de la connaissance sur ce patrimoine permet de le reconnaître, de le valoriser et de le transmettre aux générations futures.

Cet inventaire a uniquement une vocation scientifique permettant d'enrichir la connaissance sur le patrimoine et n'entraîne aucune contrainte réglementaire.

Le service de l'Inventaire a préalablement pris contact avec la mairie de votre commune pour l'informer de la mise en œuvre de cet inventaire.



Qui sont ces personnes que je vois sur le terrain ?



Une équipe de professionnels a été mobilisée par la Région Hauts-de-France pour produire l'inventaire du patrimoine de votre commune

Un chercheur

Il a pour missions de recenser le patrimoine, de l'étudier, de produire des dossiers d'inventaire.

Un photographe

Il réalise des photographies du patrimoine qui constituent une donnée scientifique complémentaire au dossier d'inventaire.

Un dessinateur - graphiste

Il réalise les relevés graphiques (plans, élévations, croquis, coupes) qui illustreront les dossiers et apporteront des informations complémentaires.





Une recherche scientifique

Fondé par André Malraux en 1964, l'Inventaire général du patrimoine culturel est mené dans chaque région de France par les Conseils Régionaux, sous le contrôle scientifique et technique du Ministère de la Culture. L'Inventaire du patrimoine de la Région Hauts-de-France est mené depuis plus de 40 ans : plus de 250 000 photographies et 23 000 dossiers d'inventaire ont déjà été produits !



À savoir!

Des données publiques accessibles à tous
À la fin de l'étude, l'inventaire sera publié en ligne sur inventaire.hautsdefrance.fr et les photographies seront en ligne sur notre photothèque

images-inventaire.hautsdefrance.fr disponibles gratuitement sur demande.

Pour les photographies des extérieurs (façade, portail...) prises depuis la voie publique, l'accord du propriétaire n'est pas requis. En revanche, le photographe doit obtenir l'autorisation du propriétaire avant de pénétrer sur un terrain privé ou encore pour diffuser les images d'intérieur d'une habitation privée.

Nous contacter

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Inventaire Hauts-de-France :
inventaire@hautsdefrance.fr

Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Région Hauts-de-France
151 avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX
et 21-23 Mail Albert 1er
80000 AMIENS
☎ 03 74 27 28 76



www.inventaire.hautsdefrance.fr



www.hautsdefrance.fr